

AFFAIRE N° 4. - Approbation d'une dépense de 60 000 Frs CFA pour l'installation de deux postes téléphoniques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver une dépense de 60 000 Frs CFA relative à l'installation de deux postes téléphoniques :

1°) au groupe scolaire de la rue Bouvet - poste 22-92 - Montant de la dépense : 30 000 Frs CFA ;

2°) au Centre Municipal de DOMENJOD - poste 0-42 Rivière des Pluies - Montant de la dépense : 30 000 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 934 - article 664 du budget 1968.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire Général*  
*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire Général*  
*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire Général*  
*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire Général*  
*M. le Maire*  
*M. le Secrétaire Général*